



Mon ex patron ne respect pas le jugement exécutoire de la cours d

Par **laurent**, le **06/03/2010** à **12:07**

Bonjour,
Notre patron nous a licencié en 2007 pour raison économique. Les prud'hommes ont jugé qu'il s'agissait d'un licenciement abusif et l'on condamné a nous verser des indemnités. Il a fait appel et il a de nouveau perdu. Il doit rembourser les assedic et nous doit des dommages et intérêts (total plus de 200 000 euros) A ce jour il ne nous a toujours pas payé. Notre avocat a fait intervenir un huissier qui n'a saisie qu'un chariot élévateur et un stock de bois sans valeur. Les comptes de la société sont constamment a zéro, il a déclaré ne plus avoir de voiture, bref il n'aurait plus rien. Il propose de verser a chacun d'entre nous 1000 euros par mois. Pour mon cas cela lui prendrait au minimum 18 mois pour me rembourser (18 000 euros + les intérêts). Je souhaiterai un règlement en une seul fois étant donné son âge, je crains qu'il ne ferme boutique avant la dernière échéance. Y-a-t-il un moyen de la faire payer de suite ? Le jugement exécutoire de la cours d'appel date du mois de septembre 2009
!!!!
Cordialement